



DÉPARTEMENT  
**Finistère**  
Penn-ar-Bed



TOUT  
commence  
en FINISTÈRE

# TOUR DU FINISTÈRE À LA VOILE

29 JUILLET - 3 AOÛT 2024

- ROSCOFF ●
- L'ABER WRAC'H ●
- LANILDUT ●
- CAMARET-SUR-MER ●
- DOUARNENEZ ●
- PORT-LA-FORÊT ●

## INSTRUCTIONS DE COURSE

GRADE 3



Le Télégramme



Brittany Ferries

BodemerAuto  
MORLAIX

FINISTÈRE  
MER VENT  
ENSEMBLE POUR L'INNOVATION

TUBOmax



**INSTRUCTIONS DE COURSE**  
**TOUR DU FINISTÈRE A LA VOILE**

Du 29 Juillet au 3 Août 2024  
Comité Départemental de voile du Finistère  
Grade 3

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

**ORGANISATION**

Le Tour du Finistère est organisé par le Comité Départemental de Voile sous l'égide de la Fédération Française de Voile en collaboration avec les villes et les ports d'escales.

Le Tour du Finistère est parrainé par le Conseil Départemental du Finistère, la Région Bretagne, les Villes de Roscoff, Aber-Wrac'h, Lanildut, Camaret sur Mer, Douarnenez et Port la Forêt, les associations des villes-étapes, le Crédit Agricole du Finistère, la Chambre de Commerce et d'Industrie Finistère.

**Comité d'Honneur**

Mael de CALAN Président du Conseil Départemental du Finistère  
Philippe HILLION Président du Comité Départemental de Voile du Finistère

**Comité d'Organisation**

Philippe HILLION Président du Comité d'Organisation

**1. REGLES**

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.

Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourrait être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.

Les bateaux non francisés devront être en conformité avec les RSO4.

**2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau selon la procédure prévue avec la pavillonnerie.

**3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS**

3.1 Les avis aux concurrents seront mis en ligne sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est : <https://www.cdv29.com/tour-du-finistere-a-la-voile/>

3.2 Le tableau officiel du jury sera sur le site Jury Décision <https://jurydecisions.fvvoile.fr/events/Tour du Finistère à la Voile 2024>

Ce tableau officiel sera également utilisé pour informer les bateaux des intentions de réclamer contre eux selon la RCV 61.1(b).

3.3 Le PC course est situé à chaque étape à proximité du podium.

Un groupe Whats App sera proposé afin de communiquer sur les informations générales avec les concurrents : <https://chat.whatsapp.com/CuX1xKTlwV3AOeVuJ6qeUp>

Téléphone : 07.87.81.27.96 email : bournot.eric@gmail.com.

3.4 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 72.

**4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]**

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

## 5. SIGNAUX FAITS A TERRE ET EN MER

### 5.1 A TERRE

Sauf indication contraire dans les annexes, le mât de pavillon à terre sera au mât de pavillons situé sur le bateau comité lorsque celui-ci est au port.

"**APERCU**" signifie : le départ est retardé, vous devez rester au port, le signal d'avertissement ne sera pas fait moins de 30 mn après l'affalé de l'Aperçu. Ceci modifie « signaux de course » des RCV

### 5.2 EN MER

« **B** » arboré par le bateau Comité signifie qu'un parcours de type « Construit » tel que défini en annexe parcours des présentes instructions de course va être mis en place.

« **D** » : arboré par le bateau Comité avant le départ d'une course signifie qu'il existe une marque de dégagement. (voir para 10.3).

« **2<sup>ème</sup> Substitut** » : arboré par un bateau du comité à proximité d'une marque signifie que ce bateau du comité effectue un pointage officiel. (voir para 10.5).

« **F** » : voir para 10.1 (modification du coefficient de la course par le Comité).

« **S sur H** » : arboré par un bateau du comité de course signifie que la course en cours est arrêtée, le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée pour la (les) classe(s) concernée(s). (voir para 10.5).

« **L sur I** » : arboré par un bateau du comité de course, appuyé d'un signal sonore, d'une communication VHF, et éventuellement d'une information sur tableau à bord du bateau Comité signifie, conformément à la règle 90.2 (c) des RCV, que des modifications aux Instructions de Course sont données verbalement sur l'eau

« **O** » arboré par un bateau du comité de course, appuyé de signaux sonores répétés, d'une communication VHF éventuellement signifie, rejoignez directement la ligne d'arrivée.

## 6. PROGRAMME DES COURSES

### 6.1 Dates des courses

Date	Etape	Départ	Arrivée
Lundi 29 Juillet	Roscoff vers Aber Wrac'h	09h30	Après-midi
Mardi 30 Juillet	Aber Wrac'h vers Lanildut	09h30	Après-midi
Mercredi 31 Juillet	Lanildut vers Camaret	09h30	Après-midi
Jeudi 01 Août	Camaret vers Douarnenez	10h00	Après-midi
Vendredi 02 Août	Douarnenez vers Douarnenez (Construit)	11h00	Journée
Vendredi 02 Août	Douarnenez vers Port La Forêt	19h00	J+1
Samedi 03 Août	Arrivée à Port la Forêt		Matinée

6.2 Le comité de course pourra, s'il le souhaite, faire courir une ou plusieurs courses supplémentaires. Les horaires indiqués dans les présentes instructions et inscrits au tableau d'affichage sont en heure locale (UTC + 2).

En cas de course (étape) supprimée, le programme continuera d'être respecté par le Comité de Course pour les étapes suivantes, sauf information contraire affichée au Tableau Officiel.

## 7. PAVILLONS DE CLASSE

Les bateaux doivent montrer, quand ils sont en course, la flamme ou le pavillon de leur série (frappée dans le pataras ou sur le hauban tribord pour les bateaux ne possédant pas de pataras)

Ces flammes ou pavillons de série sont indiqués ci-dessous :

Classification	Groupe	Signal Avertissement	Flamme bateau
OS1	TOUT COMMENCE EN FINISTERE	TCF	Tout Commence en Finistère
OS2	CREDIT AGRICOLE	CA	Crédit Agricole
OS3	CCI FINISTERE	CCI	CCI
IRC	BODEMER AUTO	JAUNE	Jaune

## 8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

## 9. LES PARCOURS

9.1 La zone de départ est normalement désignée en annexe. Si le Comité est contraint au choix d'une autre zone de départ, le pavillon « L » est envoyé sur le bateau comité ce qui signifie alors : « Suivez-moi jusqu'à une nouvelle zone de départ ».

Les concurrents doivent être en mesure de se rendre sur cette nouvelle zone, même par vent nul, où le Comité de Course attendra un délai raisonnable avant de donner le départ.

Il affichera sur un tableau le numéro ou le nom de la marque du parcours initial devenant première marque du nouveau parcours (après bouée de dégagement éventuellement), l'ordre de passage des marques suivantes restant inchangé. Si cette mesure est appliquée, le coefficient de la course peut être multiplié par 0,5 et dans ce cas le pavillon « F » sera arboré par le Bateau Comité avant le signal d'avertissement.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

Le parcours à effectuer sera indiqué sur un tableau au bateau comité.

9.3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9.4 Le Comité de Course peut modifier le parcours après le départ aux marques marquées en annexe parcours. Il est donc demandé aux concurrents de surveiller attentivement les abords de ces marques.

Le changement de parcours est signalé près de la marque commençant la section de parcours changée par un bateau du Comité de Course qui :

- arbore le pavillon « C » et le « Pavillon de Série » des séries concernées.
- émet des signaux sonores brefs au passage des concurrents.
- affiche le relèvement compas (parcours construit) ou le N° ou le nom de la marque suivante à contourner (parcours côtier). (Ceci modifie la RCV 33).

Le changement est indiqué avant que le voilier de tête ait commencé cette nouvelle section de parcours.

Si le bateau du Comité est mouillé, les concurrents devront, en venant de la dernière marque, passer entre la marque commençant la section du parcours changée et le Bateau du Comité mentionné plus haut ayant également rang de marque puis contourner l'une ou l'autre de ces marques.

Dans le cas d'une modification dans un parcours côtier, la ou les marques comprises entre le bateau du comité signalant la modification de parcours et la marque affichée comme « marque suivante », seront neutralisées et ne seront pas à respecter.

Les concurrents devront continuer leur course en suivant l'ordre chronologique comme défini dans le parcours.

9.5 **Pointage officiel à une marque** : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Dans ce cas, si un bateau du comité de course arborant le 2<sup>ème</sup> substitut et le « Pavillon de Série » des séries concernées (modification des signaux de course) se tient près de la marque du côté parcours, l'ensemble marque et Bateau Comité constituant une porte, il effectue un pointage officiel des concurrents. Le Bateau Comité pourra émettre des signaux sonores répétitifs à l'approche des concurrents.

En conséquence :

1 : Les concurrents devront franchir la ligne définie entre la marque et le mât de référence du Bateau Comité (ceci modifie RCV 28).

2 : Les concurrents devront continuer leur course.

Si par la suite, le Comité de Course décide d'arrêter la course, il arborera les pavillons « S sur H » et le « Pavillon de Série » des séries concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant :

« La course est arrêtée, le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée ; Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant depuis le passage de cette ligne ainsi validée comme ligne d'arrivée de la course ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69. »

Le Comité de Course confirmera si possible ces indications par V.H.F.

9.6 Le **Pavillon O** envoyé au voisinage d'une marque à contourner signifie : après le passage de cette marque, rejoignez directement la ligne d'arrivée, en respectant si nécessaire l'IC 11 (zones qui sont des obstacles). Des signaux sonores brefs seront émis par le bateau commissaire ou Comité à proximité de la marque pour attirer l'attention des concurrents.

## 9.7 Définition des parcours

Les différents parcours mis en place pour chaque étape sont définis en annexe parcours.

Les positions géographiques, figurant sur les tableaux de parcours donnés en annexe ne sont données qu'à titre indicatif et une erreur dans celles-ci ne peut donner lieu à réparation.

L'ensemble des marques figurant sur les tableaux de parcours donnés en annexe sont, sauf précisions données dans ces tableaux, des marques à contourner.

En cas de différence entre les tableaux de parcours et les schémas, les tableaux de parcours doivent être pris en compte prioritairement.

## 10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

Départ	Parcours	Dégagement	Changement	Arrivée
Cylindrique Orange	Conique Jaune et/ou marques de balisage	Cylindrique Orange	Cylindrique Orange	Conique Orange

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

### 10.3 Passage des marques

L'attention des concurrents est attirée sur la nécessité de s'assurer en passant à proximité des marques, marquées de \* dans les tableaux de parcours comme pouvant servir à modifier, réduire le parcours ou effectuer un pointage officiel, que l'une de ces procédures n'est pas mise en place.

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

## 12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.2 Les départ seront donnés suivant la RCV26, avec un signal d'avertissement à 5 minutes.

12.3 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.4 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile ou de cagnard sur le canal VHF 72, une minute après le départ. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

12.5 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 5 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

## 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS CONSTRUIT

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

Quand un changement de parcours est signalé à la porte 3, seule la marque 1 sera remouillée (la marque 2 sera supprimée). Quand un changement de parcours est signalé à la marque 2, la porte 3 sera supprimée et remplacée par une seule marque à laisser à bâbord

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

## 14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

## 15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

15.3 [DP] Une infraction aux règles à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31 pourra être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

## 16. TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :
- Pour l'ensemble des courses, sauf pour les parcours « Construits » et la course de nuit, les bateaux arrivés au-delà de l'heure du coucher du soleil (21h45) sont classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).  
Pour les parcours de type « Construits », les bateaux arrivés au-delà de 45 minutes après l'arrivée du 1<sup>er</sup> de chaque série seront classés DNF.  
Pour la course de nuit, les bateaux arrivés après 14 H le lendemain du départ sont classés DNF.

## 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information Jury Décision.
- 17.2 Les intentions de réclamer, demandes de réparations, les intentions de réclamer du CC et du CT déposées aux escales de L'Aber Wrac'h et Lanildut seront traitées à Lanildut, celles déposées à Camaret et Douarnenez seront traitées à Douarnenez et celles déposées à la fin du Tour du Finistère seront traitées à Port La Forêt.
- 17.3 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé à la caravane du Tour du Finistère (Car podium).
- 17.4 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury précisé en annexe Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information Jury Décision.

## 18. CLASSEMENT

- 18.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Pas de courses retirées.
- 18.3 Le temps réel de chaque concurrent est relevé à l'arrivée et le classement de chaque étape se fait au temps compensé par l'intermédiaire du coefficient de handicap figurant sur le certificat Osiris ou IRC propre à chacun des bateaux. Pour les séries OSIRIS le CVL (coefficient de vent léger) ne sera pas pris en compte. Le classement en temps compensé sera effectué en heures, minutes, secondes et 1/100 de seconde. L'attribution des points pour chaque course se fait selon le système de classement à minima (annexe A4) et application du coefficient multiplicateur affecté aux parcours. (Voir annexe parcours et articles 10.1 des présentes instructions de course)  
L'ensemble des courses sera pris en compte pour le classement général.  
En modification de l'annexe A8.1 des RCV, le départage des égalités se fera sur le résultat de la course de nuit puis si l'égalité persiste l'annexe A8 s'appliquera.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, à Roscoff, et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour. Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
- 18.5 **Classements établis :**  
**Chaque groupe de classement aura un classement distinct**  
La répartition des groupes de classement sera établie pour équilibrer au mieux le nombre de concurrents et les écarts de rating des bateaux dans chacun des groupes.  
Ces groupes de classements seront affichés à l'ouverture de la confirmation des inscriptions à Roscoff.

### D'autres classements annexes seront établis :

#### Trophée Tour du Finistère :

Le Trophée Tour du Finistère sera attribué au bateau totalisant le minimum de points à l'issue de l'épreuve.  
Ce nombre de points sera pondéré par un coefficient K ( $K = P / I$ )  
P = total des points obtenus par le bateau à l'issue du Tour.  
I = nombre d'inscrits dans le groupe du bateau.

#### Classement des Clubs :

A l'issue du classement général de chaque catégorie de course, un nombre de points correspondant à sa place est attribué à chaque concurrent. On procède à l'addition des points ainsi attribués pour les 3 meilleures places réalisées par chaque club, 2 bateaux au plus pouvant être pris en compte dans le même groupe de classement.

En cas d'égalité, le classement sera fait sur les 4 meilleures places réalisées par les clubs à égalité, puis sur les 5 meilleures places et ainsi de suite jusqu'au départage des ex-æquo.

Le club marquant le nombre de points le plus bas gagne.

L'appartenance à un club est celle mentionnée sur le bulletin d'inscription ou, si cette mention n'existe pas, déterminée par la licence du skipper.

L'appartenance à un club ne pourra pas être modifiée en cours d'épreuve.

**Classement des Monotypes et / ou bateaux de la même série :**

Quand ils réunissent une flotte égale ou supérieure à 5 bateaux, les monotypes ou les bateaux de la même série, conformes à leurs règles de classe ou ceux possédant le même groupe net Osiris habitable, feront pour le classement général, l'objet d'un classement spécifique. Ce classement sera extrait du classement général de leur groupe de classement

**Classement Jeunes :**

Pour intégrer ce classement le bateau devra être composé pour l'ensemble des courses de 50% ou plus (arrondi au chiffre supérieur) de personnes ayant moins de 26 ans dans l'année 2024 (exemple 4 jeunes pour un équipage de 7 personnes, 4 jeunes pour un équipage de 8 personnes) Ce pourcentage minimum de jeunes devra être effectif sur toutes les courses.

Les équipages remplissant les conditions pour intégrer ce classement devront le confirmer sur la fiche d'inscription ou à la chaîne d'inscriptions à Roscoff.

**Classement Mixte :**

Pour intégrer ce classement le bateau devra être composé pour l'ensemble des courses de 50 % ou plus (arrondi au chiffre supérieur) de personnes de sexe féminin (exemple 4 femmes pour un équipage de 7 personnes, 4 femmes pour un équipage de 8 personnes)

Ce pourcentage minimum de femmes devra être effectif sur toutes les courses.

Les équipages remplissant les conditions pour intégrer ce classement devront le confirmer sur la fiche d'inscription ou à la chaîne d'inscriptions à Roscoff.

**19. REGLES DE SECURITE**

19.1 [DP]Le canal V.H.F. utilisé par le Comité de Course est le "72" et la **veille est obligatoire.**

Les concurrents devront porter un équipement individuel de flottabilité (brassière) conforme à la réglementation en vigueur. Ceci dès le départ du ponton de la ville de départ à l'arrivée. Le gilet pourra être enlevé pour se changer en cabine.

Lorsqu'ils sont à environ 2 milles de la ligne d'arrivée, il est demandé aux premiers concurrents en temps réel de s'annoncer au Comité de Course par VHF canal 72

Il est demandé d'utiliser la double-veille 16 et 72.

En cas d'accident (May Day, Pan Pan ou Sécurité) vous devez appliquer les procédures réglementaires (appel canal 16) et si votre VHF est défectueuse, vous pouvez appeler l'organisation du Tour du Finistère ou les CROSS aux numéros de téléphone suivants :

Comité de Course : 07 87 81 27 96

Cross Corsen : 02 98 89 31 31 ou 196

Cross Etel : 02 97 55 35 35 ou 196

(Attention ces n° ne sont à utiliser qu'en cas d'accident ou d'urgence **et de privilégier l'appel vers le Comité de Course**).

Les organisateurs du Tour de Finistère recommandent aux concurrents d'utiliser systématiquement les harnais de sécurité, en cas de vent fort et lors de la course de nuit.

Avant le départ de l'étape de nuit, nous vous demandons de vous équiper de flash lights et de vérifier le bon fonctionnement de votre VHF, du feu à retournement de la bouée fer à cheval et la charge de vos batteries. Les bateaux ayant un AIS doivent le laisser en veille lors de la course de nuit.

19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. Tout bateau qui abandonne doit affaler son pavillon de course et tout mettre en œuvre pour avertir immédiatement le Comité de Course par VHF 72 ou (tél. 07 87 81 27 96). Il devra remettre sa déclaration d'abandon au secrétariat dès que possible.

Un concurrent qui ne fait pas tout son possible pour avertir le Comité ou le PC course de son abandon peut être disqualifié pour l'ensemble de l'épreuve, à la discrétion du Jury, nonobstant toute autre disposition telle que rapport à son Autorité Nationale ou refus ultérieur d'accepter son inscription à une autre épreuve.

19.3 Le canal VHF utilisé en course est le 72.

**19.4 Utilisation du Bout dehors :**

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

## **20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT**

20.1 [DP] Le propriétaire ou son représentant devra compléter en ligne sur le site Web ou déposer au Centre de Course à Roscoff, avant 19 H dimanche 28 juillet, la liste d'équipage mentionnant les personnes embarquées sur chacune des étapes du Tour du Finistère.

A cette liste devront être jointes les n° de licences FFV 2024 mention « Compétition » ou le n° de licence FFV 2024 « Adhésion » accompagné d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition embarquées ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

Cette liste d'équipage et les n° des licences « compétition » pourront être renseignés sur le site web du Tour du Finistère à la voile

En cas de modification imprévue de l'équipage lors de l'une des étapes, une demande écrite devra être remise au Président du Comité de Course, elle devra être accompagnée de la nouvelle liste d'équipage. Cette demande devra être déposée au secrétariat de course, accompagnée des licences avec visa médical, ainsi que d'une autorisation parentale pour les mineurs. Ceci avant l'heure prévue pour le premier signal d'avertissement de l'étape où l'équipage est modifié. (DP)

20.2 Nombre de personnes embarquées

Chaque bateau devra au minimum compter 3 personnes à bord durant chaque étape.

Le nombre de personnes embarquées ne devra pas excéder le nombre de places marquées sur le radeau de survie, ni celui autorisé sur l'acte de francisation. (DP)

20.3 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## **21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement.

## **22. BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels seront identifiés de la façon suivante

Le bateau Comité arbore un pavillon « FFVoile Arbitre ».

Les bateaux commissaires portent une flamme « FFVoile »

Le bateau Jury porte un Pavillon Jaune Sigle Jury en bleu

## **23. ACCOMPAGNATEURS**

23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

## **24. EVACUATION DES DETRITUS**

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels.

## **25. EMBLEMENTS**

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

**26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU**

---

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

**27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION**

---

27.1 [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

27.2 [DP] [NP] Les quillards ne doivent pas être nettoyés en-dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit au cours de l'épreuve.

**28. PRIX**

---

Les prix seront attribués au 1er, 2ème et 3ème de chaque catégorie de classement et au vainqueur de différents classements annexes.

**ARBITRES DESIGNES**

Président du comité de course : Eric BOURNOT

Comité de Course Adjoint : Godelieve BLANCKAERT

Comité de Course Adjoint : Michel LE MER

Comité de Course Adjoint : Michel TARSIGUEL

Comité de Course Adjoint : Christian CARIOU

Jeune Arbitre : Theo BOURHIS

Président du comité technique : Daniel THOMAS

Président du jury : Laurent REMY

## ANNEXE PARCOURS

La zone de navigation et les parcours mis en place impliquent certaines contraintes pouvant amener les concurrents à naviguer dans des zones où une navigation rigoureuse doit s'imposer. En prenant le départ les concurrents acceptent implicitement ce principe. (RCV 3)

Attention : Les coordonnées ci-après ne sont données qu'à titre indicatif et ne peuvent servir de document de navigation ou d'instructions de course. (Source DATASHOM)

### LUNDI 29 JUILLET : ROSCOFF-ABER WRAC'H

**Situation du Centre de Course à Roscoff** : Port de plaisance du Blosson

**Briefing des concurrents** : Dimanche 28 juillet 2024 à 18h30

**Heure du 1<sup>er</sup> signal d'avertissement** : 09h30 lundi 29 juillet 2024

**Coefficient de la course** : 1

**Zone de Départ** : Nord Est de la Tourelle « Le Menk »

**Autorisation pour quitter le port le lundi 29 juillet** : **Vous devez impérativement respecter les feux réglementant l'accès au port (3 feux rouges superposés = interdiction de sortir du port - ferry en manœuvre)**

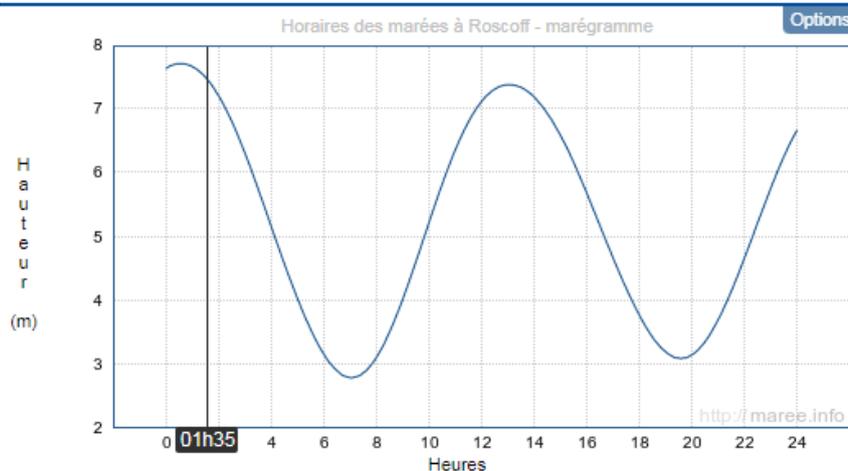
**Navigation avant le départ** : la zone délimitée par les balises latérales N 1 (48 44.3N – 003 57.3W), N 2 (48 44.3N – 003 56.3W) du chenal, la tourelle Le Menk et l'entrée du port de Blosson (voir schéma ci-dessous) est prioritaire à la navigation des ferries.

Dans cette zone, lorsque qu'un ferry est en approche, (entrant ou sortant – feux vert/blanc/vert allumés sur le môle de Blosson), tout navire doit s'écarter de celui-ci et en aucun cas le gêner.

Les marques suivies de \* sont des marques où pourra être effectué une "réduction " ou une "modification de parcours" ou un "pointage officiel".

**Ligne d'arrivée situation et définition** : Entre le côté parcours d'une bouée gonflable et le bateau du comité mouillé dans le chenal d'accès, à l'Est immédiat de la Roche aux Moines. **Coefficient de la course pour le classement** : 1

	Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
PM	59	00h33	06h29	01h04	7,70m	4,92m	0,41m	1,23m	2,46m
BM		07h02	06h01	01h00	2,78m	4,59m	0,38m	1,15m	2,30m
PM	54	13h03	06h31	01h05	7,37m	4,29m	0,36m	1,07m	2,15m
BM		19h34			3,08m				



**Proclamation des résultats de l'étape** : à 19 H sur le port de l'Aber Wrac'h.

## Parcours N°1 : Roscoff - Aber Wrac'h Distance approximative 38 MN

ROSCOFF / ABER WRAC'H PARCOURS N°1 38 Mn					
N°	Marque	Lat / Long	Type		Coté Requis
	Départ Roscoff	Secteur NE Le Menk	Comité/ Bouée		
	Bouée de Dégagement éventuelle		Gonflable		
	Bouée de Chenal N°2	48° 44.3222' N, 3° 56.2875' W	Lat Bâbord	Contourner	Bâbord
	ASTAN	48° 44.9144' N, 3° 57.6615' W	Card Est	Laisser	Bâbord
	ILE DE BATZ	48° 45.8800' N, 4° 01.5452' W	Roches	Laisser	Bâbord
	BASSE TOULCOZ *	48° 41.4253' N, 4° 19.2449' W	Card Est	Contourner	Tribord
	LIZEN VEN	48° 40.5189' N, 4° 33.6362' W	Card Ouest	Laisser	Bâbord
	LE LIBENTER	48° 37.4541' N, 4° 38.4630' W	Card Ouest	Laisser	Bâbord
	Arrivée Aber Wrac'h	Chenal Aber Wrac'h	Comité / Bouée		
Bouée de réduction Pointage éventuel *					

## MARDI 30 JUILLET : ABER WRAC'H - LANILDUT

Situation du Centre de Course Départ : Caravane Tour du Finistère sur le port l'Aber Wrac'h.

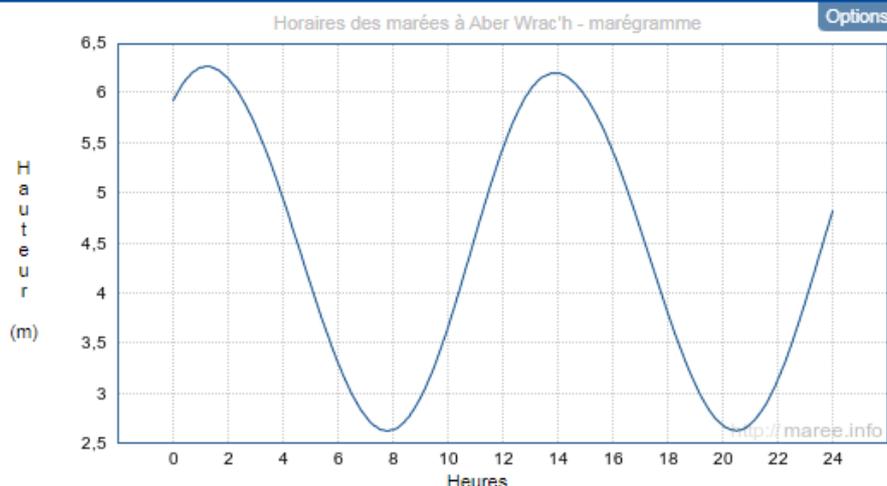
Heure du 1er signal d'avertissement : 09h30

Zone de Départ : Chenal Aber Wrac'h

Proclamation des résultats de l'étape : à 19 H sur le port de Lanildut

Coefficient de la course : 1

	Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
PM	50	01h13	06h35	01h05	6,26m	3,64m	0,30m	0,91m	1,82m
BM		07h48	06h05	01h00	2,62m	3,57m	0,30m	0,89m	1,79m
PM	47	13h53	06h35	01h05	6,19m	3,57m	0,30m	0,89m	1,79m
BM		20h28			2,62m				



## Parcours N°1 : Aber Wrac'h – Lanildut Distance approximative 30 MN

ABER WRAC'H / LANILDUT PARCOURS N° 1 DIST. 30 MN					
N°	Marque	Lat. / Long.	Type		Coté requis
	DEPART ABER WRAC'H	Ouest immédiat du Port	Comité /Bouée		
1	LE LIBENTER	48° 37.4532' N, 4° 38.4712' W	Card Ouest	Laisser	Tribord
2	BASSE PAUPIAN	48° 35.3186' N, 4° 46.2436' W	Card Ouest	Laisser	Bâbord
3	LE FOUR	48° 31.3971' N, 4° 48.3166' W	Phare	Laisser	Bâbord
4	LA LURONNE *	48° 26.6110' N, 4° 53.7780' W	Card Ouest	Laisser	Bâbord
5	SAINT PAUL *	48° 24.8215' N, 4° 49.1607' W	Latérale Bab,	Laisser	Tribord
6	POURCEAUX *	48° 24.0010' N, 4° 51.3236' W	Card Nord	Contourner	Tribord
7	VALBELLE *	48° 26.4308' N, 4° 50.0420' W	Latérale Bab,	Laisser	Tribord
8	LA PIERRE DE L'ABER *	48° 27.9733' N, 4° 47.2200' W	Latérale Trib,	Laisser	Tribord
9	ARRIVEE LANILDUT	48° 28.1999' N, 4° 46.7565' W	Comité /Bouée		

\* bouée de réduction, modification, pointage officiel

## Parcours N°2 : Aber Wrac'h – Lanildut Distance approximative 34 MN

ABER WRAC'H / LANILDUT PARCOURS N° 2 DIST. 34 MN					
N°	Marque	Lat. / Long.	Type		Coté requis
	DEPART ABER WRAC'H	Ouest immédiat du Port	Comité /Bouée		
1	LE LIBENTER	48° 37.4532' N, 4° 38.4712' W	Card Ouest	Laisser	Tribord
2	BASSE PAUPIAN	48° 35.3186' N, 4° 46.2436' W	Card Ouest	Laisser	Bâbord
3	LE FOUR	48° 31.3971' N, 4° 48.3166' W	Phare	Laisser	Bâbord
4	LA LURONNE *	48° 26.6110' N, 4° 53.7780' W	Card Ouest	Laisser	Bâbord
5	SAINT PAUL *	48° 24.8215' N, 4° 49.1607' W	Latérale Bab,	Laisser	Tribord
6	SAINT PIERRE	48° 23.0858' N, 4° 49.0892' W	Latérale Trib,	Laisser	Tribord
7	POURCEAUX *	48° 24.0010' N, 4° 51.3236' W	Card Nord	Contourner	Tribord
8	VALBELLE *	48° 26.4308' N, 4° 50.0420' W	Latérale Bab,	Laisser	Tribord
9	LA PIERRE DE L'ABER *	48° 27.9733' N, 4° 47.2200' W	Latérale Trib,	Laisser	Tribord
10	ARRIVEE LANILDUT	48° 28.1999' N, 4° 46.7565' W	Comité /Bouée		

\* bouée de réduction, modification, pointage officiel

## MERCREDI 31 JUILLET : LANILDUT - CAMARET

**Situation du Centre de Course Départ :** Caravane Tour du Finistère sur le port de Lanildut.

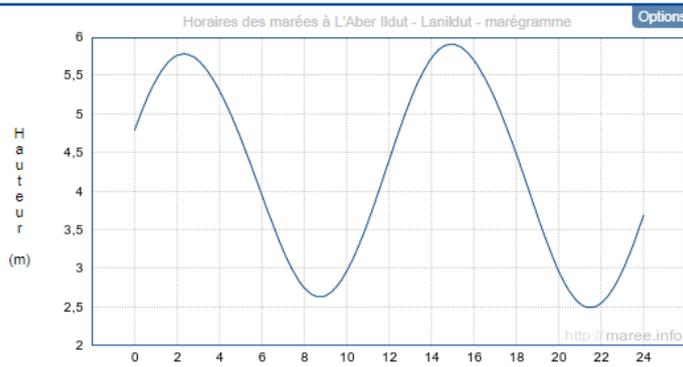
**Heure du 1er signal d'avertissement :** 09h30

**Zone de Départ :** Nord de la Balise Pierre de l'ABER

**Proclamation des résultats de l'étape :** à 19 H sur le port de Camaret

**Coefficient de la course :** 1

	Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
PM	47	02h19	06h25	01h04	5,78m	3,15m	0,26m	0,79m	1,58m
BM		08h44	06h12	01h02	2,63m	3,27m	0,27m	0,82m	1,64m
PM	48	14h56	06h33	01h05	5,90m	3,41m	0,28m	0,85m	1,71m
BM		21h29			2,49m				



## Parcours N°1 : Lanildut - Camaret Distance approximative 19 MN

LANILDUT / CAMARET PARCOURS N° 1 DIST. 19 MN					
N°	Marque	Lat. / Long.	Type		Coté requis
	DEPART LANILDUT	Ouest immédiat de l'Aber lldut	Comité /Bouée		
1	LA PIERRE DE L'ABER	48° 27.9733' N, 4° 47.2200' W	Latérale Trib,	Laisser	Babord
2	VALBELLE	48° 26.4308' N, 4° 50.0420' W	Latérale Bab,	Laisser	Babord
3	PLATRESSE SE	48° 25.9584' N, 4° 50.5279' W	Latérale Trib,	Laisser	Tribord
4	SAINT PIERRE	48° 23.0858' N, 4° 49.0892' W	Latérale Trib,	Laisser	Tribord
5	VIEUX MOINES *	48°19.303.N 004°46.646W	Latérale Bab,	Laisser	Babord
6	POINTE DU GRAND GOUIN	48°17.234.N 004°36.072W	Roches	Laisser	Tribord
7	ARRIVEE CAMARET	48°17,0 N 004°35,2 W	Comité /Bouée		

\* bouée de réduction, modication, pointage officiel

## Parcours N°2 : Lanildut - Camaret Distance approximative 26 MN

LANILDUT / CAMARET PARCOURS N° 2 DIST. 26 MN					
N°	Marque	Lat. / Long.	Type		Coté requis
	DEPART LANILDUT	Ouest immédiat de l'Aber lldut	Comité /Bouée		
1	LA PIERRE DE L'ABER	48° 27.9733' N, 4° 47.2200' W	Latérale Trib,	Laisser	Babord
2	VALBELLE	48° 26.4308' N, 4° 50.0420' W	Latérale Bab,	Laisser	Babord
3	PLATRESSE SE	48° 25.9584' N, 4° 50.5279' W	Latérale Trib,	Laisser	Tribord
4	SAINT PIERRE	48° 23.0858' N, 4° 49.0892' W	Latérale Trib,	Laisser	Tribord
5	VIEUX MOINES	48°19.303.N 004°46.646W	Latérale Bab,	Laisser	Babord
6	LA FOURMI	48° 19.0143' N, 4° 48.0122' W	Latérale Trib,	Laisser	Tribord
7	BASSE DU LIS *	48° 12.9911' N, 4° 44.5161' W	Card Sud	Contourner	Babord
	PELEN	48° 15.6476' N, 4° 39.5865' W	Danger Isolé	Laisser	Tribord
8	BASSE MENDUFA	48° 16.0556' N, 4° 39.4214' W	Card,Nord	Laisser	Tribord
9	PETIT LEAC'H	48° 16.2550' N, 4° 39.7889' W	Card,Sud	Laisser	Babord
10	ROCHERS DU TOULINGUET	48° 16.4046' N, 4° 38.6559' W	Roches	Laisser	Tribord
11	POINTE DU GRAND GOUIN	48°17.234.N 004°36.072W	Roches	Laisser	Tribord
12	ARRIVEE CAMARET	48°17.0 N 004°35.2 W	Comité /Bouée		

\* bouée de réduction, modication, pointage officiel

## Parcours N°3 : Lanildut - Camaret Distance approximative 30 MN

LANILDUT / CAMARET PARCOURS N° 3 DIST. 30 MN					
N°	Marque	Lat. / Long.	Type		Coté requis
	DEPART LANILDUT	Ouest immédiat de l'Aber lldut	Comité /Bouée		
1	LA PIERRE DE L'ABER	48° 27.9733' N, 4° 47.2200' W	Latérale Trib,	Laisser	Babord
2	VALBELLE	48° 26.4308' N, 4° 50.0420' W	Latérale Bab,	Laisser	Babord
3	PLATRESSE SE	48° 25.9584' N, 4° 50.5279' W	Latérale Trib,	Laisser	Tribord
4	SAINT PIERRE	48° 23.0858' N, 4° 49.0892' W	Latérale Trib,	Laisser	Tribord
5	VIEUX MOINES	48°19.303.N 004°46.646W	Latérale Bab,	Laisser	Babord
6	LA FOURMI	48° 19.0143' N, 4° 48.0122' W	Latérale Trib,	Laisser	Tribord
7	BASSE DU LIS *	48° 12.9911' N, 4° 44.5161' W	Card Sud	Contourner	Babord
8	LE BOUC	48° 11.5089' N, 4° 37.3682' W	Card,Ouest	Contourner	Babord
9	LE TAS DE POIS OUEST	48° 14.8271' N, 4° 38.0501' W	Roches	Laisser	Tribord
10	LE POHEN	48° 16.4952' N, 4° 38.3657' W	Roches	Laisser	Babord
11	LA LOUVE	48° 16.7740' N, 4° 38.0333' W	Card,Ouest	Laisser	Tribord
12	POINTE DU GRAND GOUIN	48°17.234.N 004°36.072W	Roches	Laisser	Tribord
13	ARRIVEE CAMARET	48°17.0 N 004°35.2 W	Comité /Bouée		

\* bouée de réduction, modication, pointage officiel

## JEUDI 01 AOUT : CAMARET - DOUARNENEZ

Situation du Centre de Course Départ : Caravane Tour du Finistère sur le port de Camaret sur Mer.

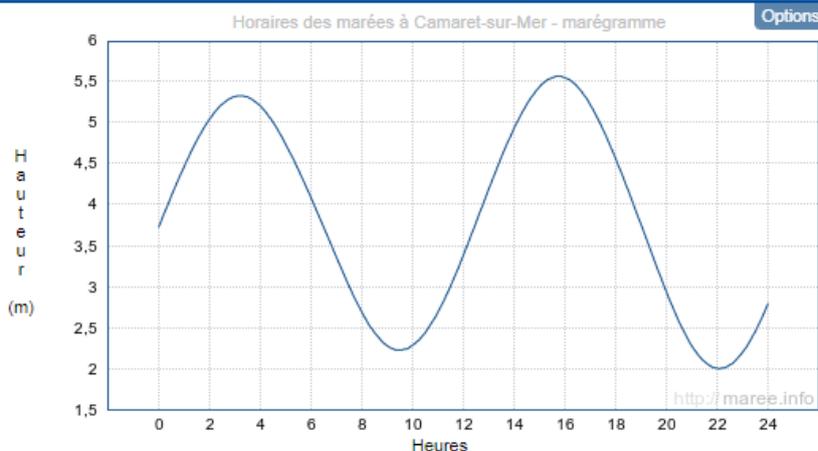
Heure du 1er signal d'avertissement : 10h00

Zone de Départ : Nord de la Jetée du port

Proclamation des résultats de l'étape : à 19 H sur le port de Tréboul

Coefficient de la course : 1

		Lever du soleil : 06h53		Dernier croissant de lune		Coucher du soleil : 21h50			
	Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
PM	51	03h12	06h17	01h02	5,32m	3,09m	0,26m	0,77m	1,55m
BM		09h29			2,23m				
PM	55	15h45	06h16	01h02	5,56m	3,33m	0,28m	0,83m	1,67m
BM		22h05	06h20	01h03	2,00m	3,56m	0,30m	0,89m	1,78m



### Parcours N°1 : Camaret - Douarnenez Distance approximative 27 MN

CAMARET / DOUARNENEZ PARCOURS N° 1 DIST. 27 MN					
N°	Marque	Lat. / Long.	Type		Coté requis
	DEPART CAMARET	Anse de Camaret	Comité/Bouée		
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE		Gonflable		
1	LE POHEN	48°16,48 N 004°38,39 W	Rocher	Laisser	Tribord
2	TAS DE POIS OUEST	48°14,81 N 004°37,99 W	Rocher	Laisser	Bâbord
3	LE BOUC	48°11,50 N 004°37,36 W	Card. Ouest	Laisser	Bâbord
4	BASSE VIEILLE *	48°08,22 N 004°35,74 W	Dang. Isolé	Contourner	Bâbord
5	LA PIERRE PROFONDE *	48°12,35 N 004°27,12 W	Rocher	Contourner	Tribord
6	ARRIVEE DOUARNENEZ	48°06,3 N 004°20,4 W	Comité/Bouée		

\* bouée de réduction, modication, pointage officiel

### Parcours N°2 : Camaret - Douarnenez Distance approximative 31 MN

CAMARET / DOUARNENEZ PARCOURS N° 2 DIST. 31 MN					
N°	Marque	Lat. / Long.	Type		Coté requis
	DEPART CAMARET	Anse de Camaret	Comité/Bouée		
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE		Gonflable		
1	LE POHEN	48°16,48 N 004°38,39 W	Rocher	Laisser	Tribord
2	TAS DE POIS OUEST	48°14,81 N 004°37,99 W	Rocher	Laisser	Bâbord
3	JAUNE DU RAZ *	48°04,69 N 004°42,44 W	Dang. Isolé	Contourner	Bâbord
4	ARRIVEE DOUARNENEZ	48°06,3 N 004°20,4 W	Comité/Bouée		

\* bouée de réduction, modication, pointage officiel

### Parcours N°3 : Camaret - Douarnenez Distance approximative 36 MN

CAMARET / DOUARNENEZ PARCOURS N° 3 DIST. 36 MN					
N°	Marque	Lat. / Long.	Type		Coté requis
	DEPART CAMARET	Anse de Camaret	Comité /Bouée		
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE		Gonflable		
1	LE POHEN	48°16,48 N 004°38,39 W	Rocher	Laisser	Tribord
2	TAS DE POIS OUEST	48°14,81 N 004°37,99 W	Rocher	Laisser	Bâbord
3	JAUNE DU RAZ *	48°04,69 N 004°42,44 W	Dang. Isolé	Contourner	Bâbord
4	LA PIERRE PROFONDE *	48°12,35 N 004°27,12 W	Rocher	Laisser	Tribord
5	ARRIVEE DOUARNENEZ	48°06,3 N 004°20,4 W	Comité /Bouée		
* bouée de réduction, modication, pointage officiel					

### Parcours N°4 : Camaret - Douarnenez Distance approximative 28 MN

CAMARET / DOUARNENEZ PARCOURS N° 4 DIST. 28 MN					
N°	Marque	Lat. / Long.	Type		Coté requis
	DEPART CAMARET	Anse de Camaret	Comité /Bouée		
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE		Gonflable		
1	ROCHERS DU TOULINGUET	48° 16.4046' N, 4° 38.6559' W	Roches	Laisser	Babord
2	PETIT LEAC'H	48° 16.2550' N, 4° 39.7889' W	Card,Sud	Laisser	Tribord
3	BASSE MENDUFA	48° 16.0556' N, 4° 39.4214' W	Card,Nord	Laisser	Babord
4	PELEN	48° 15.6476' N, 4° 39.5865' W	Danger Isolé	Laisser	Babord
5	BASSE VIEILLE *	48°08,22 N 004°35,74 W	Dang. Isolé	Contourner	Bâbord
6	LA PIERRE PROFONDE *	48°12,35 N 004°27,12 W	Rocher	Laisser	Tribord
7	ARRIVEE DOUARNENEZ	48°06,3 N 004°20,4 W	Comité /Bouée		
* bouée de réduction, modication, pointage officiel					

### Parcours N°5 : Camaret - Douarnenez Distance approximative 28 MN

CAMARET / DOUARNENEZ PARCOURS N° 5 DIST. 28 MN					
N°	Marque	Lat. / Long.	Type		Coté requis
	DEPART CAMARET	Anse de Camaret	Comité /Bouée		
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE		Gonflable		
1	TREPIED	48° 16.7348' N, 4° 41.4888' W	Latérale Tribord	Laisser	Babord
2	LA PARQUETTE	48° 15.9039' N, 4° 44.2922' W	Card,Ouest	Contourner	Babord
3	BASSE DU LIS	48° 12.9911' N, 4° 44.5161' W	Card,Sud	Laisser	Babord
4	BASSE VIEILLE *	48°08,22 N 004°35,74 W	Dang. Isolé	Laisser	Bâbord
5	ARRIVEE DOUARNENEZ	48°06,3 N 004°20,4 W	Comité /Bouée		
* bouée de réduction, modication, pointage officiel					

## VENDREDI 02 AOUT : DOUARNENEZ - DOUARNENEZ

**Situation du Centre de Course Départ :** Caravane Tour du Finistère sur le port de Tréboul

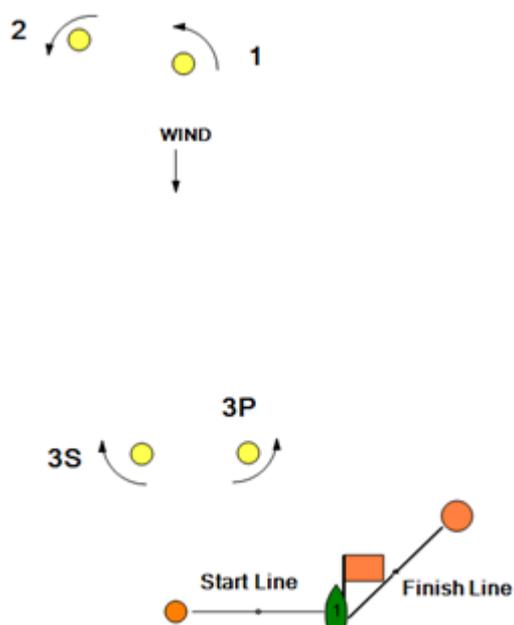
**Heure du 1er signal d'avertissement :** 11h00

**Zone de Départ :** Nord de la Jetée du port du port de Tréboul

**Proclamation des résultats de l'étape :** Si possible avant départ course de nuit sur le port de Tréboul

**Coefficient de la course :** 1

### Parcours construit :



**Parcours Construit :** Départ – 1 – 2 – Porte 3 – 1 – 2 – 3P – Arrivée

**Course Windward/Leeward:** Start – 1 – 2 – Gate 3 -1 – 2 – 3P Finish

Toutes les bouées sont à laisser à bâbord sauf la porte

All buoys are to be left on the port side except the gate

## VENDREDI 02 AOUT : DOUARNENEZ – PORT la FORET

**Situation du Centre de Course Départ :** Caravane Tour du Finistère sur le port de Tréboul

**Heure du 1er signal d'avertissement :** 19h00

**Zone de Départ :** Nord de la Jetée du port de Tréboul

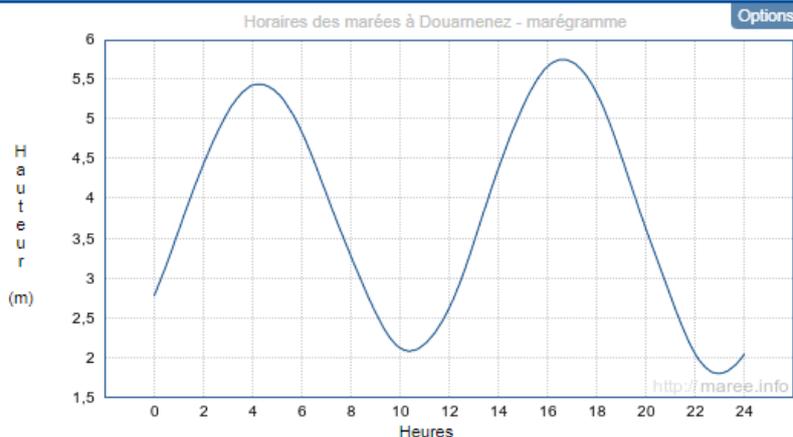
**Zone d'arrivée dans le sud immédiat du chenal d'accès au port.**

**Proclamation des résultats de l'étape :** Port de Port la Forêt au Kiosque

**Petit déjeuner pour les équipages à l'arrivée offert par le port et la commune**

**Coefficient de la course :** 1,5

	Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
PM	59	04h16	06h07	01h01	5,43m	3,35m	0,28m	0,84m	1,68m
BM		10h23			2,08m				
PM	63	16h37	06h14	01h02	5,74m	3,66m	0,31m	0,92m	1,83m
BM		22h57	06h20	01h03	1,80m	3,94m	0,33m	0,99m	1,97m



### Parcours N°1 : Douarnenez – Port la Forêt Distance approximative 64 MN

DOUARNENEZ / PORT LA FORET PARCOURS N° 1 DIST. 64 MN					
N°	Marque	Lat. / Long.	Type		Coté requis
	DEPART DOUARNENEZ	Nord de l'île Tristan	Comité / Bouée		
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE		Gonflable		
1	LA PLATE	48°02,364N 004°45,576 W	Card. Ouest	Laisser	Bâbord
2	SPINEG	47°45,19 N 004°18,91 W	Card. Sud	Laisser	Bâbord
3	KAREK GREIS *	47°46,04 N 004°11,36 W	Card. Est	Laisser	Bâbord
4	ROUGE DES GLENANS *	47°45,450 N 004°04,046 W	Card. Ouest	Contourner	Bâbord
5	ILE AUX MOUTONS	47°46,469 N 004°01,668 W	Roches	Laisser	Bâbord
6	GRANDS POURCEAUX	47°45,977 N 004°00,816 W	Card. Nord	Laisser	Tribord
7	LINUEN *	47°50,7706 N 003°57,3249 W	Card. Est	Contourner	Bâbord
	ARRIVEE PORT LA FORET		Comité / Bouée		

\* bouée de réduction, modication, pointage officiel

## Parcours N°2 : Douarnenez – Port la Forêt Distance approximative 68 MN

DOUARNENEZ / PORT LA FORET PARCOURS N° 2 DIST. 68 MN					
N°	Marque	Lat. / Long.	Type		Coté requis
	DEPART DOUARNENEZ	Nord de l'île Tristan	Comité /Bouée		
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE		Gonflable		
1	LA PLATE	48°02,364N 004°45,576 W	Card. Ouest	Laisser	Bâbord
2	SPINEG	47°45,19 N 004°18,91 W	Card. Sud	Laisser	Bâbord
3	KAREK GREIS	47°46,04 N 004°11,36 W	Card. Est	Laisser	Bâbord
4	ROUGE DES GLENANS *	47°45,450 N 004°04,046 W	Card. Ouest	Contourner	Bâbord
5	ILE AUX MOUTONS	47°46,469 N 004°01,668 W	Roches	Laisser	Bâbord
6	GRANDS POURCEAUX	47°45,977 N 004°00,816 W	Card. Nord	Laisser	Tribord
7	LA VOLEUSE *	47°48,759 N 004°02,488 W	Card. Sud	Contourner	Tribord
8	LINUEN *	47°50,771 N 003°57,325 W	Card. Est	Contourner	Bâbord
	ARRIVEE PORT LA FORET		Comité /Bouée		

\* bouée de réduction, modication, pointage officiel

## Parcours N°3 : Douarnenez – Port la Forêt Distance approximative 84 MN

DOUARNENEZ / PORT LA FORET PARCOURS N° 3 DIST. 84 MN					
N°	Marque	Lat. / Long.	Type		Coté requis
	DEPART DOUARNENEZ	Nord de l'île Tristan	Comité /Bouée		
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE		Gonflable		
1	LA PLATE	48°02,36 N 004°45,58 W	Card. Ouest	Laisser	Bâbord
2	SPINEG	47°45,19 N 004°18,91 W	Card. Sud	Laisser	Bâbord
3	AR GUISTY	47° 45.6244' N, 4° 15.5787' W	Card. Sud	Laisser	Bâbord
4	KAREK GREIS *	47°46,04 N 004°11,36 W	Card. Est	Contourner	Tribord
5	BASSE PERENNES	47°41,024 N 004°06,232 W	Card. Ouest	Laisser	Babord
6	JUMENT DE GLENAN	47°38,794 N 004°01,434 W	Card. Sud	Laisser	Bâbord
7	JAUNE DE GLENAN *	47°42,545 N 003°49,836 W	Card. Est	Contourner	Bâbord
8	LINUEN *	47°50,771 N 003°57,325 W	Card. Est	Contourner	Tribord
	ARRIVEE PORT LA FORET		Comité /Bouée		

\* bouée de réduction, modication, pointage officiel

## Parcours N°4 : Douarnenez – Port la Forêt Distance approximative 70 MN

DOUARNENEZ / PORT LA FORET PARCOURS N° 4 DIST. 70 MN					
N°	Marque	Lat. / Long.	Type		Coté requis
	DEPART DOUARNENEZ	Nord de l'île Tristan	Comité /Bouée		
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE		Gonflable		
1	LA PLATE	48°02,36 N 004°45,58 W	Card. Ouest	Laisser	Bâbord
2	SPINEG	47°45,19 N 004°18,91 W	Card. Sud	Laisser	Bâbord
3	AR GUISTY	47° 45.6244' N, 4° 15.5787' W	Card. Sud	Laisser	Bâbord
4	KAREK GREIS	47°46,04 N 004°11,36 W	Card. Est	Contourner	Tribord
5	BASSE PERENNES *	47°41,024 N 004°06,232 W	Card. Ouest	Contourner	Bâbord
6	LES BLUINIERS	47°43,3590 N 004°03,8189 W	Card. Ouest	Laisser	Tribord
7	LEURIOU	47°45,150 N 003°59,915 W	Card. Est	Laisser	Babord
8	LINUEN *	47°50,771 N 003°57,325 W	Card. Est	Contourner	Bâbord
	ARRIVEE PORT LA FORET		Comité /Bouée		

\* bouée de réduction, modication, pointage officiel

## ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

---

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques signalés par un \* dans les tableaux de parcours.